

COMMUNE DE TOURRETTES

Département du Var - 83



PLAN LOCAL D'URBANISME

5

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Délibération du Conseil Municipal :	04 juillet 2011
Arrêté le :	06 juillet 2021
Enquête publique :	6 décembre 2021 / 21 décembre 2021
Approuvé le :	24 janvier 2022

Modifications	Mises à jour

COMMUNE DE TOURRETTES

Département du Var - 83



PLAN LOCAL D'URBANISME

5a

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Délibération du Conseil Municipal :	04 juillet 2011
Arrêté le :	06 juillet 2021
Enquête publique :	6 décembre 2021 / 21 décembre 2021
Approuvé le :	24 janvier 2022

Modifications	Mises à jour

Liste des emplacements réservés pour équipements et voirie

Rappel du Code de l'Urbanisme – Article L.151-41

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

- 1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;
- 2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;
- 3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques [...] »

Liste des emplacements réservés pour aménagement de voirie et de cheminements

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE/ LONGUEUR
1	Élargissement de la RD 562 Largeur de la plateforme : 9 m	Département	3,5 km
2	Aménagement du projet EV8 Largeur de la plateforme : 3 m	Département CCPF	2,4 km
3	Élargissement de la RD 563 Largeur de la plateforme : 9 m	Département	1,1 km
2/4	ER 2 : Aménagement du projet EV8 Largeur de la plateforme : 3 m ER 4 : Élargissement de la RD 256 Largeur de la plateforme : 7 m	Département CCPF Département	867 m
5	Élargissement de la RD 219 - Largeur de plateforme : 7 m Rectification des virages de la RD 219	Département Commune	910 m
7	Élargissement du chemin de la Tuilière Largeur de la plateforme : 5 m	Commune	860 m
8	Élargissement du chemin du Lac Largeur de la plateforme : 5 m	Commune	720 m
9	Élargissement et rectification de virages du chemin de Fayence à Saint-Cézaire Largeur de la plateforme : 5 m	Commune	1,2 km
10	Élargissement du chemin des Colles Largeur de la plateforme : 5 m	Commune	2,3 km

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE/ LONGUEUR
11	Élargissement de l'ancien chemin de Draguignan à Grasse Largeur de la plateforme : 5 m	Commune	400 m
12	Aménagement du carrefour au chemin du Terme	Département	190 m ²
13	Aménagement du carrefour d'accès au terrain d'aviation	Département	3 333 m ²
14	Aménagement du carrefour et de contre allée sur la RD 562 au quartier Lombardie/Les Clots - partie Est et Ouest	Département	4 210 m ²
15	Création de voirie Largeur de la plateforme : 20 m	Commune	180 m
16	Création de voirie Largeur de la plateforme : 8 m	Commune	600 m
17	Élargissement du chemin des Clos Largeur de la plateforme : 12 m	Commune	150 m
18	Élargissement du chemin des Turkières Largeur de la plateforme : 10 m	Commune	510 m
19	Élargissement du chemin du Collet de Christine Largeur de la plateforme : 10 m	Commune	430 m
20	Élargissement du chemin de la Grande Bastide Largeur de la plateforme : 10 m	Commune	1 140 m
21	Création d'une piste piétonne ou mixte le long de la RD 562 Largeur de la plateforme : 2 mètres	Commune	2 130 m
22	Création d'une piste piétonne ou mixte le long du chemin communal Le Vallon	Commune	330 m

Liste des emplacements réservés pour réalisation d'équipements publics

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE
I	Extension du cimetière	Commune	7 730 m ²
II	Création d'un parking pour covoiturage aux Grandes Terrasses	Commune	5 000 m ²

COMMUNE DE TOURRETTES

Département du Var - 83



PLAN LOCAL D'URBANISME

5b

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS POUR MIXITÉ SOCIALE

Délibération du Conseil Municipal :	04 juillet 2011
Arrêté le :	06 juillet 2021
Enquête publique :	6 décembre 2021 / 21 décembre 2021
Approuvé le :	24 janvier 2022

Modifications	Mises à jour

I - Liste des emplacements réservés pour mixité sociale

Rappel du Code de l'Urbanisme – article L.151-41

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :
[...]

4° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit. »

Liste des emplacements réservés pour mixité sociale du projet de PLU

La répartition des logements sociaux est définie de la façon suivante pour la commune de Tourrettes : 33 % PLUS, 33 % PLAI et 33 % PLS.

N° D'OPÉRATION	DÉSIGNATION	LOCALISATION RÉF.CADASTRALE	SUPERFICIE EN M²	BÉNÉFICIAIRE	OBJET
1	L'Hubac de la Colle	Parcelle n° I01 418-419-420 en partie	14 530 m ²	Commune	25 % minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements locatifs sociaux